

Consignes de sécurité et règlement d'ordre intérieur pour les visiteurs des refuges d'Animaux en Péril

Le visiteur s'engage à respecter les consignes suivantes :

CONTACT AVEC LES ANIMAUX

Il est interdit aux visiteurs non accompagnés d'un membre du personnel ou d'un bénévole autorisé d'entrer dans les enclos ou les prairies des animaux. Le contact avec nos animaux est possible dans le cadre de la visite guidée gratuite organisée de 14h à 15h30.

FRIANDISES

Les animaux peuvent avoir des friandises MAIS :

- Les chevaux âgés ou porteurs d'un licol rouge ne peuvent recevoir **QUE** des carottes râpées.
- Les chèvres et les moutons peuvent recevoir des fruits et des légumes frais à l'exception de pommes de terre. Ils aiment toutes les courges et cucurbitacées, les pommes, les poires, les carottes, les navets, les choux, les chicons... Il est **impératif** de casser ou couper les aliments durs en morceaux.
- Il est demandé aux visiteurs de ne donner de pain, même très sec, à aucun animal, y compris aux animaux de basse-cour.
- Lorsque vous offrez une friandise à un animal, prenez garde à présenter votre main à plat et non les doigts vers l'avant. Casser les aliments en petits morceaux facilitera l'assimilation.
- Les cochons ne peuvent pas recevoir de friandises.

SÉRÉNITÉ DES PENSIONNAIRES ET DU LIEU – **COMPORTEMENT DES ENFANTS**

Nous vous demandons d'observer un comportement calme et respectueux.

- Il est interdit de courir, crier, ou d'adopter tout comportement susceptible d'effrayer ou de stresser les animaux, y compris dans le hall d'accueil, la cafétéria et sur la terrasse.
- **Les enfants de moins de 14 ans ne peuvent déambuler seuls et doivent impérativement rester auprès de leurs parents en tout temps. Ils doivent rester calmes et non bruyants, y compris au sein du centre d'accueil et sur la terrasse. Aucun endroit du refuge ne peut être considéré comme une aire de jeu.**
- **Les chiens sont les bienvenus, mais doivent être tenus en laisse et leur comportement doit être calme vis-à-vis de nos animaux.**

PROPRETÉ

Merci de respecter la propreté des lieux ainsi que le matériel et de jeter vos détritres dans les poubelles ou cendriers prévus à cet effet.

- Des cendriers sont disposés à plusieurs endroits indiqués à travers les installations. Nous vous demandons de jeter vos mégots uniquement dans ces cendriers et de ne fumer dans aucun bâtiment, ni aux abords des prairies, mais uniquement à proximité des cendriers.
- Des poubelles sont prévues pour les PMC (canettes, bouteilles en plastiques, etc.) et des poubelles pour les autres déchets. Si vous jetez des sachets, nous vous demandons d'y faire des noeuds avant de vous en débarrasser afin qu'ils ne s'envolent pas dans la nature.
- Les déjections éventuelles des chiens doivent être ramassées, y compris dans les zones herbeuses.
- Les pique-niques ne sont pas autorisés.

SÉCURITÉ

- Il est interdit de prendre appui sur les clôtures en treillis.
- Prenez garde aux cordes blanches des clôtures : elles sont électrifiées
- L'ensemble du domaine est sécurisé par vidéo-surveillance et alarmes diverses.

Les refuges d'Animaux en Péril sont des lieux privés ouverts au public. Si l'un des points de ce règlement n'est pas respecté, nous nous réservons le droit de vous refuser l'accès au domaine.

NOM :

SIGNATURE

PRÉNOM :

E-MAIL :

DATE : / / 20

CODE POSTAL :